INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

DOSSIER D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SELECTION FORMATION INFIRMIERE 2027

Candidats de la formation professionnelle continue



Merci de lire attentivement toutes les informations de ce dossier

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION INFIRMIÈRE

Les conditions d'accès définies à l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier sont les suivantes :

- Etre titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L.612-3 du code de l'éducation
- Etre âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.

CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)

☐ Le candidat ne doit déposer qu'UN SEUL dossier dans l'IFSI de son choix, car les épreuves sont communes à tous les IFSI de Bourgogne.

Pour s'inscrire à la sélection d'entrée en formation infirmière au titre de la Formation Professionnelle Continue, le candidat doit obligatoirement :

☐ Déposer un dossier de candidature
☐ Justifier d'une prise en charge financière de la formation.
Exemples :
→ Être salarié et bénéficier d'une prise en charge par son employeur au titre de la promotion professionnelle ;
→ Être inscrit à France Travail à la date de la rentrée en formation ;
→ Bénéficier d'une prise en charge au titre de Transition Pro ;
→ Relever d'un autre dispositif de financement.

☐ Être titulaire du baccalauréat ou d'un DAEU

! Si le candidat n'est pas titulaire du baccalauréat ni d'un DAEU, il doit avoir déposé une demande de validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP) auprès de l'IFSI **avant le 30 avril 2027**.

Vous pouvez télécharger le formulaire via le lien suivant :
https://view.officeapps.live.com/op/view.aspx?src=https%3A%2F%2Fwww.ube.fr%2Fwp-content%2Fuploads%2F2026%2F05%2FFFMUL_validation_acquis_2026_2027-UBE1.doc&wdOrigin=BROWSELINK

À noter : aucune condition d'expérience professionnelle n'est exigée pour se présenter à la sélection FPC.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

CONSIGNES ET DATES A RETENIR

Dates	Statut	Consignes
Du 5 octobre au 12 novembre 2026 inclus	Téléchargement du dossier	Dossier d'inscription aux épreuves de sélection infirmière de la Formation Professionnelle Continue à télécharger sur notre site internet www.ifsi-nevers.fr
Du 5 octobre au 12 novembre 2026 inclus	Réception des dossiers d'inscription	Dossier complet à envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : IFSI de Nevers 15 Rue du Donjon 58000 NEVERS **OU** En remise en main propre au secrétariat sur nos horaires d'ouverture
Jeudi 12 novembre 2026	Clôture des inscriptions	Dernier délai pour le dépôt des dossiers (cachet de la poste faisant foi)
Mardi 8 décembre 2026 à 14h00 Appel à 13h45	Épreuves écrites de sélection - Calculs simples (1/2 heure) - Rédaction et/ou réponses à des questions dans les domaines sanitaire, médico-social et social (1/2 heure)	Epreuves à l'IFSI Nevers. Envoi de la convocation deux semaines avant les épreuves. Passé ce délai, si vous n'avez pas reçu de convocation, contactez l'IFSI de Nevers. Il est impératif que vous signaliez au secrétariat de l'IFSI tout changement dans vos coordonnées
Entre le 27 novembre et le 18 décembre 2026	Entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat, d'une durée de 20 minutes	
Vendredi 15 janvier 2027	Publication des résultats	A 14h00 sur le site internet de l'IFSI de Nevers www.ifsi-nevers.fr Envoi du courrier des résultats aux candidats **! Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone !**
Au plus tard le 30 avril 2027	Téléchargement et réception des dossiers de VEEPAP	**Pour les candidats non titulaires du baccalauréat ou d'un DAEU** : déposer une demande de validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels (VEEPAP) à l'IFSI de Nevers (voir lien page 2)

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

ÉPREUVES DE SÉLECTION

➢ **Un entretien portant sur l'expérience et le projet professionnelle du candidat** :

Durée : 20 minutes
Noté sur 20 points
Il comprend une présentation orale du candidat suivie d'un échange avec le jury. Il a pour objet :

1. D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente sur les éléments présentés dans le dossier de candidature
2. D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation au regard des attendus et critères nationaux figurant en annexe IV du référentiel de formation IDE
3. D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

➢ **Une épreuve écrite notée sur 20, comprenant :**

☞ Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social :

Durée : 30 minutes
Notée sur 10 points
Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leurs capacités à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

☞ Une sous-épreuve de calcul simple

Durée : 30 min
Notée sur 10 points
Elle doit permettre d'apprécier la maîtrise des quatre opérations mathématiques, la conversion d'unités simples et la résolution d'un problème simple

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total supérieur ou égal à 20/40 aux 2 épreuves

Pour information :

- En cas d'absence ou d'annulation du candidat aux épreuves de sélection, quel que soit le motif, le chèque d'inscription de 110 € ne sera pas restitué.
- Tout dossier insuffisamment affranchi sera refusé.
- Pour les candidats titulaires du baccalauréat, ou de l'équivalence de ce diplôme, admis aux deux épreuves, l'admission définitive est conditionnée à la production d'une attestation signée de désinscription ou de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

LE REPORT DE FORMATION

Art. 15 – Chapitre 4 de l'Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat infirmier :

- *Le bénéfice d'une autorisation d'inscription dans la formation est valable pour l'année universitaire de l'année au titre de laquelle le candidat a été admis.*
- *Le directeur de l'institut de formation accorde après avis de la commission d'admission mentionnée à l'article 6, **dans une limite cumulée de trois ans**, un report pour l'entrée en formation.*

→ *Soit, de droit :*
a) En cas de congé pour cause de maternité, de paternité ou d'adoption ;
b) En cas de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, d'une demande de congé formation, ou d'une demande de mise en disponibilité ;
c) En cas d'absence de validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels dans les conditions prévues à l'article 11 ;
d) Pour la garde d'un enfant de moins de trois ans ;

→ *Soit, de façon discrétionnaire et exceptionnelle, sur la base d'une demande en ce sens, appuyée par des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement l'empêchant de débuter sa formation.*

Toute personne souhaitant bénéficier d'un report de formation doit en faire la demande par courrier à l'attention du directeur de l'institut de formation.

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission confirme par écrit au directeur de l'institut de formation, au moins six mois avant la date de rentrée son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante par tout moyen permettant d'en accuser réception.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION

1	Fiche d'inscription du candidat (page 6) complétée, datée et signée
2	Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité, et lisible
3	Photocopie des diplômes, certificats ou titres obtenus
4	Curriculum vitae
5	L'attestation ou les attestations de travail et les attestations de formation suivie
6	Lettre de motivation exposant le projet professionnel
7	Si situation de handicap : Attestation MDPH
8	Un chèque bancaire d'un montant de 110 € correspondant aux droits d'inscription aux épreuves, libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
9	Attestation CNIL complétée (page 7)

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

FICHE INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SELECTION FORMATION INFIRMIERE 2027

Photo

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM PATRONYMIQUE: …… NOM D'USAGE : ……..

Prénom(s) : ……

Date de naissance : …….. /……/…… Lieu de naissance : ……

Nationalité : ……. N° de SS :……

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

ADRESSE : ……

Code postal : ……..… Ville : ……...

N° téléphone fixe : …….. N° téléphone portable : …….

Adresse mail : ……@.....

Situation de handicap : ☐ oui ☐ non

SITUATION A LA RENTRÉE EN FORMATION

☐ Salarié - Promotion professionnelle - Nom de l'établissement employeur :
☐ Demandeur d'emploi – France Travail – N° identifiant :
☐ Transition Pro - Nom de l'entreprise / établissement employeur : ……
☐ Autre organisme financeur :

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Votre formation sera-t-elle prise en charge ?
☐ Oui
☐ En cours de demande

DIPLOMES

Baccalauréat : série : ……. Année : ……

Diplôme de l'enseignement supérieur ☐ oui ☐ non
Si oui lequel : ……..

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document,

A ……..…….. le …….. SIGNATURE du CANDIDAT :

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
15, rue du Donjon – 58000 NEVERS
☎ : 03.86.71.84.20 Mail : chan.ifsi.sec@ght58.fr
www.ifsi-nevers.fr

ATTESTATION CNIL

Je soussigné(e),……

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

La diffusion de mes données (numéro de candidat – nom - nom d'usage – prénom(s) - date de naissance) sur le site internet de l'IFSI-IFAS-IFA de Nevers, lors de la publication des résultats aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI- session FPC 2027

A ……, le ……..

Signature :